

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00205

Numéro SIREN : 791 203 078

Nom ou dénomination : AB BOWLING

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/010096

AB BOWLING
Société par actions simplifiée
au capital de 102 383 euros
Siège social : Rue Dieudonné Coste
LE PLATINIUM, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
791 203 078 RCS ST ETIENNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} aout,
A 15 heures,

Les associés de la société AB BOWLING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Rue Dieudonné Coste, LE PLATINIUM 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier COLOMB, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Caroline ARNAUD est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 102.383 actions sur les 102 383 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

FO JC
CA

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} aout 2023 :

La société ABK,
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros,
Dont le siège social est 3, rue Dieudonné Coste, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 952 626 745 RCS ST ETIENNE,

Représentée par Madame Caroline ARNAUD, présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, la société ABK disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société ABK aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

////////////////////////////////////

////////////////////////////////////

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

06

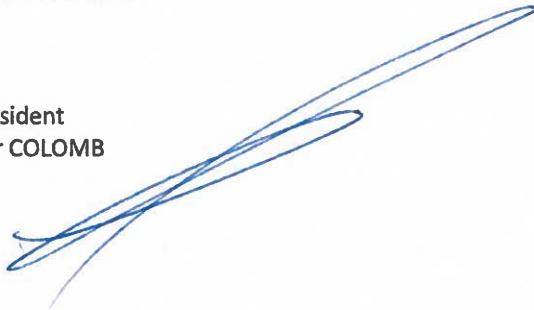
17

GA

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Olivier COLOMB



ABK
Bon pour acception des fonctions de Directeur Général

Bon pour Acceptation
des fonctions de Directeur Général



La secrétaire
Caroline ARNAUD

Bon pour Acceptation
des fonctions de
Directeur Général

